

N. 20

RENDRE LE CENTRE-VILLE AUX PIÉTONS



CHAMONIX-MONT-BLANC

Le magazine de la mairie de Chamonix-Mont-Blanc **FÉVRIER 2023**



3

POPULATION :
RECENSEMENT
DU 19 JANVIER AU
25 FÉVRIER 2023

8

BUDGET PARTICIPATIF :
LES PROJETS POUR
LESQUELS VOUS
AVEZ VOTÉ

12

MOBILITÉS :
EXTENSION DE LA
ZONE PIÉTONNE
EN CENTRE-VILLE

13

ALTITUDE : MISE EN
SERVICE DE LA NOUVELLE
REMONTÉE MÉCANIQUE
DE CHARAMILLON

24

PORTRAIT :
FRANÇOIS BRUNERO,
CONCILIATEUR DE
JUSTICE

RETROUVEZ NOS INFORMATIONS

> www.chamonix.fr

> Facebook Mairie de Chamonix-Mont-Blanc

> LinkedIn

HÔTEL DE VILLE 04 50 53 11 13

Lundi au vendredi, 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

URGENCE ADMINISTRATIVE

04 50 53 07 36

URGENCE TECHNIQUE

04 50 53 75 29

PERMANENCE MAIRIE

06 24 33 66 10

72 HEURES (N° VERT)

0800 34 55 10

MAIRIE ANNEXE ARGENTIÈRE

04 50 54 03 06

RÉGIE INTERCOMMUNALE

CHAMONIX PROPRETÉ

04 50 53 41 94

DÉCHETTERIES

Closy 04 50 54 68 94

Bocher 04 50 55 18 64

MUSÉE DES CRISTAUX

04 50 54 78 39

MUSÉE ALPIN

04 50 55 29 46

MAISON DE LA MÉMOIRE ET DU

PATRIMOINE JANNY COUTTET

04 50 54 78 55

MÉDIATHÈQUE

04 50 53 34 82

CENTRE SPORTIF RICHARD BOZON

04 50 53 09 07

Patinoire 04 50 53 12 36

Tennis / Squash 04 50 53 28 40

MJC 04 50 53 12 24

CLUB DES SPORTS

www.chamonixsport.com

Chamonix 04 50 53 11 57

Argentière 04 50 54 16 36

OFFICE DE TOURISME

www.chamonix.com

Chamonix 04 50 53 00 24

Argentière 04 50 54 02 14

POLICE MUNICIPALE

04 50 53 75 02 / 06 25 42 02 32

GENDARMERIE 17

POMPIERS 18

PGHM 04 50 53 16 89

SECOURS INTERNATIONAL 112

SAMU 15

HÔPITAL 04 50 53 84 00

PERMANENCES « INFO RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE »

Le mercredi, RDC de la mairie, 9h - 12h

04 56 19 19 19 / www.hsre.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE

François BRUNERO 07 56 88 74 61 /

francois.brunero@conciliateurdejustice.fr

ÉDITO DU MAIRE

< Des actes plutôt que des vœux >



Cher(e)s toutes et tous,

Ce premier numéro de 2023 est l'occasion de vous souhaiter une excellente année au nom des élus et de l'ensemble des agents de la collectivité. Vous êtes venus nombreux à la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité le 21 janvier au Majestic après deux années d'absence, un moment de rassemblement qui nous aura permis de revenir sur les temps forts de cette année mouvementée en laissant la parole à quelques grands témoins qui comme vous font vivre notre territoire, et d'aborder ensemble les projets à venir de votre collectivité qui nécessiteront votre soutien.

Votre collectivité au quotidien, c'est aussi le maintien de services publics de proximité. Nous sommes heureux d'avoir ouvert début janvier une troisième agence postale communale dans le quartier des Pèlerins, après celles des Praz et d'Argentière, et dans laquelle se tiendront également les permanences des élus du secteur.

Afin de vivifier la participation de nos concitoyens dans les politiques publiques et de mieux inclure nos habitants dans la vie de leur quartier, 2022 aura été l'année de lancement du premier budget participatif de votre collectivité. Vous découvrirez ainsi dans ce numéro les 8 projets que près de 300 d'entre vous avez sélectionnés lors de la consultation dans le cadre du budget participatif pour un montant de 100 000 euros.

Faire lien, c'est aussi rendre notre territoire accessible à tous en permettant à ceux qui le souhaitent d'y vivre et travailler. Nous poursuivrons ainsi inlassablement en 2023 notre travail en faveur du logement permanent sur tous les volets, tant en matière réglementaire que de production d'offre de

logements dont vous verrez les fruits très concrètement dans les prochains mois aux Grassonnets, aux Favrand et encore aux Sauberands. Alors que nous venons d'obtenir un levier fiscal avec l'élargissement de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, nous allons renforcer le volet urbanistique en imposant plus de mixité sociale dès 200 m² de surface de construction qui entraîneront l'obligation de réaliser 25 % de logements conventionnés.

Cette politique en faveur du logement accessible à tous n'aurait pas de sens si elle ne s'accompagnait pas d'un développement de la qualité de notre cadre de vie et des services de soutien à la population permanente. 2023 verra fleurir une classe passerelle à l'école Balmat pour les tout petits, une dizaine de places d'accueil supplémentaires en crèche dans une maison d'assistantes maternelles chemin du stade, ainsi qu'une extension de la crèche des Pèlerins. Côté cadre de vie, nous poursuivons l'extension de la piétonnisation du centre-ville entamée il y a plusieurs années et largement plébiscitée visant à réduire les nuisances liées à la circulation automobile et développer les modes actifs (piétons, vélos), place du Triangle de l'Amitié et rue Whympet où ont été installés des contrôles d'accès en décembre.

Bonne lecture !

*Éric Fournier,
maire de Chamonix-Mont-Blanc*



RECENSEMENT

RECENSEMENT DE LA POPULATION CHAMONIARDE du 19 janvier au 25 février 2023

Du 19 janvier au 25 février 2023, la Mairie de Chamonix-Mont-Blanc organise, en lien avec l'Insee, le recensement de la population chamoniarde pour le compte de l'État.



Jonathan Chihi-Ravanel

2^E ADJOINT
Relations aux administrés et
participation citoyenne

Le recensement est une enquête statistique obligatoire et essentielle. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune.

Vous êtes recensés dans votre résidence principale, le logement que vous occupez quotidiennement. Les étrangers sont recensés dans leur résidence en France s'ils sont sur le territoire national depuis ou pour au moins un an. Les saisonniers qui déclarent ne pas être recensés dans une autre ville sont recensés à Chamonix. Les étudiants sont recensés à l'endroit où ils vivent pour leurs études, celui où ils passent le plus de temps. Les militaires sont recensés dans la caserne où ils vivent.

Le recensement se formalise par un ensemble de questions sur **votre logement**, son année de construction, sa surface... afin de pouvoir anticiper les besoins de construction ; sur **votre foyer**, pour permettre d'évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs en matière de crèches, d'écoles, de maisons de retraite ; sur **votre travail et votre situation professionnelle** pour mieux compren-

dre l'activité économique de votre territoire et accompagner son développement ; sur **vos habitudes de vie** pour adapter les équipements collectifs, notamment en matière de modes de transport, à vos besoins.

Les données récoltées déterminent également le montant de la dotation globale de fonctionnement attribuée aux collectivités et servent donc à ajuster l'action publique aux besoins de la population.

Les agents recenseurs sont soumis au secret, les informations sont anonymisées et ne sont transmises qu'à l'Insee. Le recueil de vos données personnelles ne servent qu'à vérifier qu'on ne vous a pas compté plusieurs fois. Elles sont ensuite supprimées des bases de données.

Votre participation est essentielle pour nous donner les moyens de réaliser les projets de la Commune.

 **Recensement**
de la population 2023

Commune de Chamonix-Mont-Blanc
Du 19 janvier au 25 février 2023

Pour en savoir plus le-recensement-et-moi.fr

Contact Mairie de Chamonix > recensement@chamonix.fr

EN IMAGES

Automne 2022

Magnifique rénovation des peintures de l'église d'Argentière



13 décembre 2022

Signature d'une promesse de bail avec le CREA concernant l'Observatoire Vallot



« Chamonix,
dimensions
culture, patrimoine
et cadre de vie »



EN IMAGES



9 novembre 2022

Les lauréats du concours des
maisons fleuries sont récompensés



28 octobre 2022

Repas exceptionnel concocté par le chef étoilé
Guillaume Monjuré à la salle de convivialité et
à l'EHPAD à l'occasion du Festival Casse-croûte



EN IMAGES

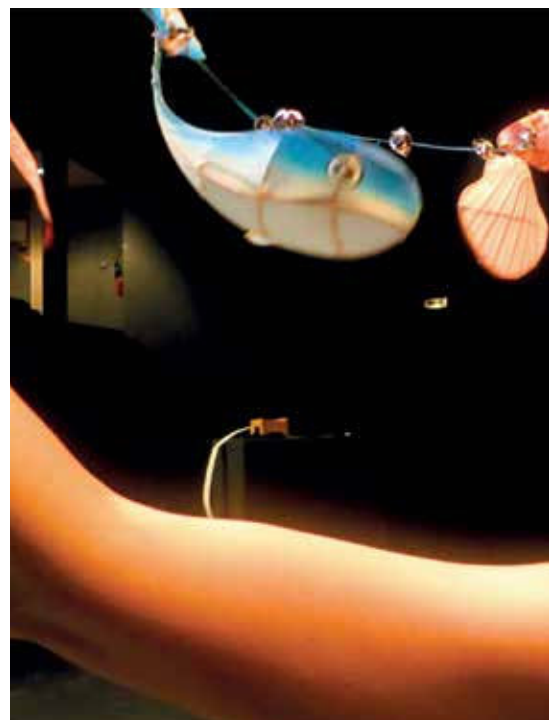


16 décembre 2022

La Maison de la Mémoire met à l'honneur
André Contamine, alpiniste et pédagogue



André Contamine, 1956 © Coll. Archives Municipales de Chamonix-Mont-Blanc



22 au 28 octobre 2022

Le Festival des Petits Asticots fête ses
20 ans © Fred Soul 2



EN IMAGES



15 décembre 2022 au 3 janvier 2023

Village et animations de Noël au cœur de Chamonix pendant les fêtes de fin d'année



15 et 16 octobre 2022

Grand succès pour le nouveau festival « 4810 Jeux » à la médiathèque



« Chamonix,
dimension
culture » »



BUDGET PARTICIPATIF

1^{ER} BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE CHAMONIX : les projets lauréats



Jonathan Chihi-Ravanel
2^È ADJOINT
Relations aux administrés et
participation citoyenne

Dix-huit idées dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la culture, des mobilités, de l'aménagement urbain ont été proposées au vote des Chamoniards entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2022. Vous avez été plus de 300 à vous exprimer. Voici les huit projets lauréats qui seront lancés en 2023 pour une enveloppe budgétaire globale de 100 000€.

1 **Végétaliser les cours de récréation des écoles / projet pilote aux Pèlerins.** Projet proposé par Mme Machet : 154 votes. Budget prévisionnel de 40 000€. Les cours végétalisées, aussi appelées « oasis » introduisent des parcours de

pierre, des sols en copeaux de bois, des espaces de jeux, des sols drainants, du gazon, de la végétation...

2 **Arrêter de tondre les bordures de routes et chemins (zone pilote).** Projet proposé par Mme Guyard : 82 votes. Budget prévisionnel de 5000€. Mettre en place une zone pilote de tonte tardive ou de prairies pour favoriser la biodiversité.

3 **Des cendriers pédagogiques.** Projet proposé par Mme Duchatelle : 79 votes. Budget prévisionnel de 5000€. Installation de cendriers en acier pour plus de propreté en ville.

4 **Organiser des travaux de sensibilisation sur la transition climatique et énergétique.** Projet proposé par M. Pairault : 59 votes. Budget prévisionnel de 3000€. Travailler à une meilleure connaissance, notamment par l'organisation de conférences, des causes et conséquences des changements du climat et de la transition énergétique à Chamonix, pour ainsi pouvoir mieux s'adapter collectivement.

5 **Jardin pédagogique / espace d'éco-citoyenneté dans les Lacets du Belvédère.** Projet proposé par l'Association des habitants des Plans et des Nants : 51 votes.

Budget prévisionnel de 20 000€. Cette friche d'environ 1,5 ha, à proximité du centre de Chamonix, pourrait devenir un formidable laboratoire d'expérimentation, d'éducation et de participation citoyenne pour les plus jeunes.

6 **Un banc au Savoy.** Projet proposé par Mme Duchatelle : 48 votes. Budget prévisionnel de 1500€. Installer un banc sur la bosse en haut de la petite côte du Savoy et profiter de la jolie vue sur le Savoy et le Brévent tout en faisant une pause.

7 **Station vélo couverte dans le centre-ville de Chamonix.** Projet proposé par Mme Petry : 45 votes. Budget prévisionnel de 15 000€. Installer à proximité de la mairie et du centre-ville un stationnement vélo couvert.

8 **Un radar pédagogique à Argentière.** Projet proposé par M. Guilbert : 22 votes. Budget prévisionnel de 6000€. Faire en sorte que la vitesse maximale de 30 km/h soit respectée dans le village d'Argentière.

Suivez l'actualité de chaque projet sur la plateforme participative : jeparticipe.chamonix.fr.





SERVICES PUBLICS

INAUGURATION D'UNE NOUVELLE AGENCE POSTALE aux Pèlerins



Élisabeth Alvarinas

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE
Aînés

La ville de Chamonix-Mont-Blanc est engagée depuis des années dans une démarche de maintien des services publics au cœur de nos quartiers et villages. Depuis le 3 janvier 2023, les Chamoniards ont désormais accès à une nouvelle agence postale commu-

nale au sein du quartier des Pèlerins, où résident 30% de la population de Chamonix.

Cette troisième agence de proximité après celles d'Argentière et des Praz, est située Place des Séracs, au cœur d'un espace déjà riche d'une vie commerçante. Elle permettra aux nombreux habitants du quartier qui ne peuvent se déplacer en centre-ville de profiter de tous les services postaux de façon facilitée.

Ce nouveau local aménagé par la commune, en lien et avec la participation de Haute-Savoie Habitat (bailleur social du département) et La Poste, sera également un lieu d'écoute et d'échange à travers la tenue des permanences des élus le 1^{er} lundi de chaque mois. À terme, d'autres services communaux développeront des présences sur le site afin de faciliter vos démarches administratives.

L'agence postale est ouverte du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30.

Elle propose notamment les produits et services suivants :

- Produits et services postaux : affranchissements, timbres, enveloppes Prêt-à-Poster, emballages Colissimo, emballages à affranchir, prêt-à-expédier Chronopost, dépôts et retraits d'objets, y compris recommandés...
- Services financiers : retrait et versement d'espèces sur compte courant postal, Postépargne ou livret d'épargne...
- Vente de produits et services du Groupe « La Poste », notamment de téléphonie « La Poste Mobile ».



L'agence est située Place des Séracs aux Pèlerins



Inauguration de l'agence postale communale des Pèlerins



LOGEMENT

CHAMONIX-MONT-BLANC IMPOSE plus de mixité sociale



Charlotte Demarchi

3^E ADJOINTE
Logement

L'avenir de notre vallée dépend de notre capacité à maintenir ceux qui la font vivre à l'année en utilisant tous

les leviers urbanistiques et fiscaux existants. Alors que la Commune de Chamonix-Mont-Blanc vient d'obtenir un levier fiscal important pour rééquilibrer les taux de logements permanents et de résidences secondaires, avec l'élargissement de la majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) pour les communes de moins de 50 000 habitants dans la loi de finances 2023, la municipalité souhaite imposer plus de mixité sociale pour les nouvelles constructions au travers d'une nouvelle modification de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La commune souhaite ainsi faire évoluer la clause de mixité sociale de manière significative en imposant 25 % de logement conventionné (locatif ou en accession sociale) dès

200 m² de surface de construction au lieu de 300 m² auparavant. Ce dispositif sera par ailleurs étendu à la réalisation ou au changement d'usage de l'hébergement hôtelier ou touristique qui se verra contraint d'affecter 25 % de surface de plancher au logement des travailleurs à partir de 300 m².

La modification de son document d'urbanisme doit aussi permettre à la collectivité d'appliquer le taux de 50 % de logement permanent imposé dans des secteurs stratégiques dans le cadre de son Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), au travers de deux orientations d'aménagement (OAP) :

- secteur des Saubérands, quartier à enjeux proche des centralités, sur





LOGEMENT

lequel a été menée une réflexion d'aménagement d'ensemble garantissant une accessibilité sécurisée et la tranquillité pour du logement permanent. La 1^{re} opération verra le jour prochainement avec 21 logements dont 6 en locatif aidé et 14 en BRS ;

- secteur du Crêt aux Bossons où seront imposés 4 logements sociaux sur les 8 projetés, permettant de préserver l'espace paysager et les conditions de dessertes pour du logement permanent.

Enfin, la municipalité a sollicité du Préfet l'entrée dérogatoire en régime d'autorisation de changement d'usage des habitations pour mieux contrôler la location de meublés de tourisme au travers de critères différenciés.



INAUGURATION DU PROGRAMME WHITE PEARL LE 16 NOVEMBRE 2022

Cet ensemble situé Route des Pèlerins, réalisé par le groupe Eiffage en lien avec les services de la collectivité, propose 32 appartements dont 6 en locatif social gérés par Haute-Savoie Habitat, bailleur social du département. En RDC, 2 appartements permettront un accès facilité aux per-

sonnes en situation de handicap et/ou aux personnes âgées.

Ces logements financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et le Prêt Locatif Social (PLS) permettent à la collectivité de renforcer l'offre de logements permanents sur son territoire à destination des personnes en situation de grande précarité ou pour celles dont les revenus ne sont pas suffisants pour se loger dans le privé.

Cette part de logements sociaux a été rendue possible par la négociation de la collectivité avec Eiffage.

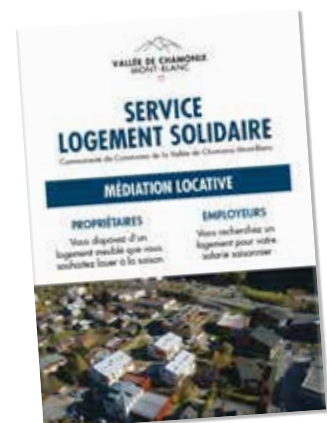


LOGEMENT SOLIDAIRE

La Communauté de communes de la vallée mobilise les propriétaires pour les inciter à rejoindre le dispositif logement solidaire.

Vous êtes propriétaire d'un bien ? Louez-le à un saisonnier et aidez-nous à loger ceux qui en ont besoin ! Le dispositif « logement solidaire » consiste en la mobilisation de logements du parc privé en faveur des travailleurs saisonniers de la vallée de Chamonix. Il permet la mise en relation des propriétaires de biens à louer et des employeurs recherchant des solutions d'hébergement pour leurs travailleurs saisonniers, sachant que le propriétaire loue à l'employeur un logement qui est ensuite proposé au saisonnier.

Le service logement solidaire gère la visite, l'établissement des contrats, l'encaissement des loyers, les états des lieux et le suivi pendant toute la durée du bail. Contactez-le !
04 50 54 67 58 / 06 87 20 30 84 / logement.solidaire@ccvcmb.fr





MOBILITÉS



Philippe Charlot

CONSEILLER MUNICIPAL
VICE-PRÉSIDENT VALLÉE
DE CHAMONIX
Transports et mobilités

EXTENSION DE LA ZONE PIÉTONNE POUR UNE PLUS GRANDE QUIÉTUDE

L'ambition globale de l'extension de la piétonnisation du centre-ville, entamée il y a plusieurs années, est d'améliorer le cadre de vie, en diminuant les nuisances liées à la circulation



Contrôle d'accès Place du Triangle de l'Amitié

automobile et en développant les modes actifs (piétons, vélos,...) et les transports en commun (Mulet électrique notamment).

Des contrôles d'accès nouvellement installés à l'entrée de la Place du Triangle de l'Amitié et Rue Whympers sont activés depuis le 16 décembre 2022.

Les secteurs considérés et listés par l'arrêté du maire du 9 décembre 2022 sont désormais interdits à la circulation et au stationnement de 10h30 à 6h. Les véhicules des riverains et ayants droit (secours, professionnels médicaux, aides à domicile, convoyeurs de fonds...) munis d'une autorisation d'accès délivrée par la commune de Chamonix, peuvent accéder dans la zone piétonne sans restriction d'horaires. La desserte des hôtels est autorisée dans les mêmes conditions. Cette autorisation est délivrée aux propriétaires de véhicules justifiant d'un lieu de stationnement privé dans la zone piétonne.

Pour permettre à la fois à ceux qui souhaitent accéder à leur résidence et faciliter les livraisons, la circulation automobile est autorisée de 6h à 10h30.

RALENTISSEURS ROUTE DES PRAZ

Afin de sécuriser un secteur fréquenté et potentiellement dangereux, plusieurs ralentisseurs ont été installés route des Praz à hauteur de l'entrée du parking des tennis et de la montée des lacets du belvédère. Ralentissez !



NOUVEL ARRÊT DE BUS AVENUE DE COURMAYEUR

Dans l'objectif de rendre plus cohérent le circuit de nos bus, un nouvel arrêt a été installé avenue de Courmayeur en face de la gare routière. Un abri bus complètera prochainement ce nouvel aménagement.





DOMAINES D'ALTITUDE

INAUGURATION DE LA NOUVELLE TÉLÉCABINE et des gares de Charamillon



Patrick Devouassoux
CONSEILLER DÉLÉGUÉ
Travaux

Le 20 janvier 2023, Éric Fournier, maire de Chamonix et Mathieu Dechavanne, PDG de la Compagnie du Mont-Blanc ont inauguré en présence de nombreux élus et invités, la nouvelle télécabine de Charamillon.

Le site du Tour/Balme constitue l'un des trois principaux domaines skiables de la commune avec Brévent/Flégère et Lognan/Les Grands Montets. Il avait incontestablement besoin d'une modernisation de manière à garantir la pérennité de l'exploitation et à restaurer une

attractivité qui s'est érodée au cours des dernières années.

Une ambitieuse opération de rénovation, avec pour souci premier la meilleure intégration dans le paysage, a été menée par la commune de Chamonix en lien direct avec son opérateur qu'est la Compagnie du Mont-Blanc (CMB) et en concertation étroite avec les riverains.

Suite à la validation du projet par la Commission départementale des sites en mai 2020 et à la délivrance du permis de construire en novembre 2020, les travaux de remplacement de la télécabine de Charamillon ont débuté au printemps 2021 avec les terrassements en vue de la reconstruction de la gare amont. La reconstruction de la gare aval a quant à elle été réalisée en 2022 et la mise en service du nouvel appareil est effective depuis décembre 2022.

Deux nouvelles gares ont été construites. La gare de départ (1489 m), en lieu et place de l'ancienne en haut du village, la gare d'arrivée (1865m) à Charamillon, légèrement décalée en amont par rapport à l'implantation de la précédente. Elles sont toutes

deux chauffées au Pellet. La gare aval accueille en son sein l'école de ski. Les cabines sont stockées dans la gare amont, ce qui a permis de réduire le volume de la gare de départ.

La remontée mécanique est constituée de 39 cabines de 10 places et a un débit de 2200 personnes/h. La ligne a été étudiée pour limiter au maximum son impact environnemental et paysager.

Parallèlement au remplacement de la télécabine, la commune a souhaité procéder au réaménagement du parking et à la redéfinition des modalités de stationnement et de circulation sur le site. L'ambition est de favoriser et d'améliorer la desserte en transports en commun en créant une voie de bus en site propre. Les travaux d'aménagement ont débuté à l'automne 2022 sur la rive gauche. L'aménagement du parking en rive droite sera réalisé au printemps 2023.



MODIFICATION des consignes de tri



Marie-Noëlle Fleury

CONSEILLÈRE MUNICIPALE
En charge de l'économie circulaire
et des déchets

Pensez-y ! C'est effectif depuis le 1^{er} janvier 2023 : les consignes de tri sont désormais généralisées au niveau national et tous les emballages et papiers vont désormais dans le bac jaune !

Les nouveautés portent sur les emballages plastiques et petits emballages métalliques : tous se trient désormais ! Pour faire le bon geste de tri, une seule question à se poser « est-ce un emballage ? ». Un emballage permet de contenir un produit et de faciliter son transport ou sa mise en rayon.

Les emballages n'ont pas besoin d'être lavés, il suffit de les vider et de les jeter séparés les uns des autres sans les mettre en sac.

Attention, un objet en plastique tel qu'un cintre ou une brosse à dents n'est pas un emballage.

Les déchets à déposer dans la poubelle grise sont moins nombreux : les ordures ménagères seront moins volumineuses. Pas de changement du côté du conteneur vert : vous pouvez y jeter tous les emballages en verre.

TRIONS *tous* LES EMBALLAGES & PAPIERS DANS LE *bac jaune!*

À déposer
séparés les uns
des autres et
bien vidés



Bouteilles
& flacons en
plastique



Pots &
barquettes
en plastique



Emballages
métalliques



Gourdes &
tubes en
plastique



Cartons
& briques
alimentaires



Sacs, sachets
& films en
plastique



Tous les
papiers,
journaux,
magazines



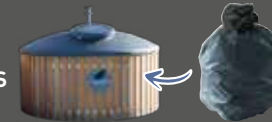
Petits
emballages
métalliques



VERRE



ORDURES
MÉNAGÈRES



Si vous avez un doute au moment de trier ou une question, vous pouvez :

- consulter le site sitomvalleesmontblanc.fr rubrique « Trier »
- contacter le SITOM au **04 50 78 10 48**
- télécharger l'application Citeo « Guide du tri »
- vérifier les consignes notées sur vos emballages



FORÊTS

ENTRETIEN DE LA forêt communale



Laurent Collignon

CONSEILLER DÉLÉGUÉ
Espaces forestiers et agricoles,
moyenne montagne

La mairie de Chamonix et l'ONF poursuivent les coupes de bois débutées l'été dernier sur le territoire de la commune. L'important chantier dans le secteur du Paradis des Praz a été achevé à l'automne dernier. L'enjeu principal de cette coupe était la sécu-

rité, la plupart des arbres étant des épicéas faibles, creux, pourris au pied. La régénération naturelle fera ensuite son œuvre.

La commune a par ailleurs procédé mi-décembre 2022 à des travaux de sécurisation de la Route Départementale 1506 entre Chamonix et Argentière, dite La Poya. Le 5 juin 2022, un très violent coup de vent accompagné de grêle avait provoqué la chute d'arbres et de rochers sur la route. Un important travail de bûcheronnage avait été mené sachant que des arbres fragilisés menaçaient de tomber. Il convenait toutefois de finaliser ce travail de sécurisation.

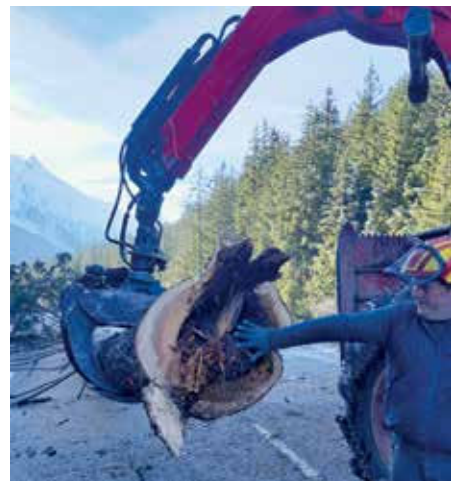
Une coupe de bois a par ailleurs été réalisée cet hiver dans le secteur des Bourses, sur la rive droite de l'Arveyron où beaucoup d'arbres ont été arrachés par le vent. Une coupe est également programmée ce printemps dans la Clairière des Bossons.

On pense parfois à tort que les bonnes forêts sont des forêts auxquelles on ne touche pas, alors qu'il y a une vraie nécessité à les exploiter.

Pour traiter les arbres malades et éviter les contagions. Pour s'assurer d'une bonne régénération. Pour des enjeux de sécurité du public dans des forêts très fréquentées. Pour faire en sorte qu'en certains endroits la forêt conserve son rôle de protection contre les chutes de pierres ou de rochers ou encore les avalanches. Mais aussi parce que le bois est une ressource précieuse pour de multiples usages.



Coupe de bois aux Tines



Sécurisation de La Poya



Secteur des Bourses en rive droite de l'Arveyron

PROGRAMMES EUROPÉENS ALCOTRA

L'EUROPE À L'HONNEUR à Chamonix-Mont-Blanc

La coopération européenne du territoire alpin entre la France et l'Italie (ALCOTRA) a choisi Chamonix-Mont-Blanc les 28 et 29 novembre 2022 pour le lancement de son nouveau programme 2021-2027.

L'occasion pour Éric Fournier, Maire de Chamonix et Vice-Président de l'Espace Mont-Blanc, et Nicolas Daragon, Vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes délégué aux finances et aux fonds européens, de mettre en avant les nombreux projets ayant bénéficié du programme européen et financés par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) entre 2014 et 2020.

Plus de 200 projets ont ainsi déjà été soutenus, dont certains ont directement bénéficié à la Vallée de

Chamonix-Mont-Blanc et plus largement au territoire de l'Espace Mont-Blanc : rénovation de la scénographie du Chalet du col des Montets ou création du Centre de Conservation et d'Étude des musées aux Houches pour les plus connus du grand public, mais également le projet AdaPT Mont-Blanc (outil visant l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les outils de planification et d'aménagement du territoire), l'Observatoire du Mont-Blanc (outil d'information et d'évaluation au service des collectivités du territoire) ou encore l'application EcoMoB (outil au profit du tourisme durable).

Café citoyen, forum, tables rondes, ateliers et visites ont permis aux participants de faire le bilan du Programme précédent, de rencontrer les

bénéficiaires et les acteurs du territoire, et d'échanger sur les enjeux de la montagne et le changement climatique avec plusieurs scientifiques et acteurs de terrain.

L'environnement, le réchauffement climatique, l'innovation, la formation et la jeunesse sont au cœur du programme ALCOTRA 2021-2027 avec un budget de 182,3 M€, toujours en faveur du territoire alpin entre la France et l'Italie.



France - Italia ALCOTRA



Les acteurs impliqués dans le programme ALCOTRA se réunissent à Chamonix



Rénovation de la scénographie du chalet du col des Montets



Création du Centre de Conservation et d'Étude des musées aux Houches



ESPACES NATURELS ET CULTURELS



INAUGURATION DE DIX BELVÉDÈRES ET DE CINQ SENTIERS THÉMATIQUES sur l'ensemble de la vallée de Chamonix



Laurent Collignon

CONSEILLER DÉLÉGUÉ
Espaces forestiers et agricoles,
moyenne montagne

Depuis 2016, la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc s'est engagée dans la démarche « Espaces Valléens » dont l'objectif est de favoriser la diversification touristique estivale, basée sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels du territoire.

Le 11 octobre 2022, élus de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix et responsables associatifs, qui ont apporté leur concours pour la recherche documentaire et le choix de photos et d'illustrations,

étaient réunis pour l'inauguration de dix belvédères, lieux d'observation et d'interprétation du patrimoine naturel, et de cinq sentiers thématiques.

Ces aménagements ambitieux mettent en valeur l'histoire naturelle et culturelle de la vallée. Ils ont pour objectif de faire mieux connaître et de préserver l'environnement naturel de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, également de favoriser l'engagement individuel et collectif en faveur du développement durable.

L'ensemble de ce dispositif est financé par la Communauté de communes de la vallée de Chamonix avec le concours de l'Union européenne (FEDER/ Programme interrégional du massif des Alpes) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Création de 5 sentiers thématiques avec comme fil conducteur, le personnage de Joseph Vallot. Le dispositif est appelé « L'Aventure Climatique » :

- À fleurs de coteau (Servoz)
- Les croëts en forêt (Les Houches)
- Un cortil bien sauvage (Chamonix)
- Aller à l'Au (Vallorcine)
- Épilogue à Chamonix

Création de 10 belvédères :

- Alpage de Pormenaz : table en 3D avec vitrines (Servoz)
- Tête de la Fontaine : deux totems de visée (Servoz)
- Alpage de Chailloux : panneau sur poteaux (Les Houches)
- Château St-Michel : table de lecture et totem (Les Houches)
- Point de vue du Cerro : table de lecture et totem de visée (Chamonix)
- Gares des Glaciers et de la Para : 4 panneaux muraux (Chamonix)
- Point de vue du Chapeau : table de lecture (Chamonix)
- Crête des Posettes : table de lecture (Vallorcine)
- Tête de la Chevrette : table d'orientation 360° (Vallorcine)
- Croix de Loriaz : panneau mural (Vallorcine)

Restauration du sentier d'accès au site emblématique de la cabane du Brévent et création de cinq pupitres.



Inauguration de dix belvédères et de cinq sentiers thématiques



Panneau à l'Alpage de Chailloux (Les Houches)



Table d'orientation 360° à la Tête de la Chevrette (Vallorcine)



MÉTÉOROLOGIE

CHAMONIX-MONT-BLANC, TERRITOIRE STRATÉGIQUE pour l'observation du climat et de la météorologie !



Claude Jacot

8^e ADJOINT
Sécurité et montagne

Le 22 décembre 2022, Éric Fournier, Maire de Chamonix-Mont-Blanc, Martial Saddier, Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie et Virginie Schwarz, Présidente-Directrice Générale de Météo France, ont réaffirmé leur partenariat en inaugurant les nouveaux bureaux de Météo France à Chamonix, au-dessus de l'Office de Tourisme, après une

remise en état pour un montant global de 88 000 euros cofinancée à parts égales par la Commune et le Département.

Cette inauguration est l'occasion pour Éric Fournier de réaffirmer l'importance du maintien du Centre départemental de Météo France à Chamonix, présent sur le territoire depuis plus de cinquante ans.

Seule antenne haut-savoiarde, cette présence vient conforter l'expertise locale de Météo France et de ses partenaires au cœur d'un territoire sensible aux risques météorologiques (avalanches, neige, orage...). Pour cela l'équipe composée de 6 météorologues élabore des bulletins météo émis matin, midi et soir à destination du grand public et des professionnels de la montagne, les acteurs du tourisme ainsi que les gestionnaires des routes. L'équipe est aussi en charge de mesurer au quotidien les évolutions du climat via les nombreuses stations automatiques du départe-

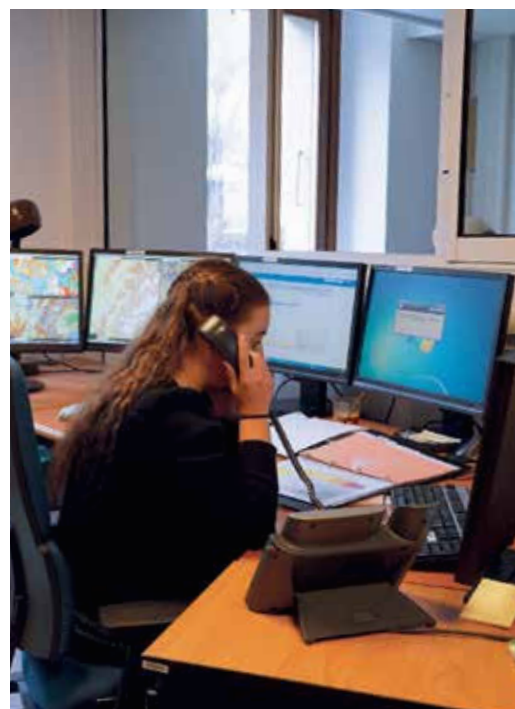
ment. Elle participe activement par ailleurs, en apportant sa précieuse compétence, à la commission de sécurité communale.

Renforcer l'observation des risques naturels

L'antenne locale de Météo France est un site pilote afin de renforcer l'observation nivo-météorologique à travers une montée en compétence d'un réseau d'experts locaux (pisteurs, guides) transmettant des observations quotidiennes utiles à l'estimation du risque avalanche, mais aussi grâce à la formation de nouveaux observateurs, rendue possible cet hiver 2022-2023 par l'investissement du Conseil départemental. Ce travail vient en complément des nombreux investissements déjà réalisés par la collectivité afin de mieux analyser, comprendre et anticiper les risques naturels dans la Vallée : webcam HD, drone, longue vue et perches à neige pour le risque avalanche, mais également études concernant la dégradation du permafrost et du risque glaciaire.



Chamonix et Météo France réaffirment leur partenariat

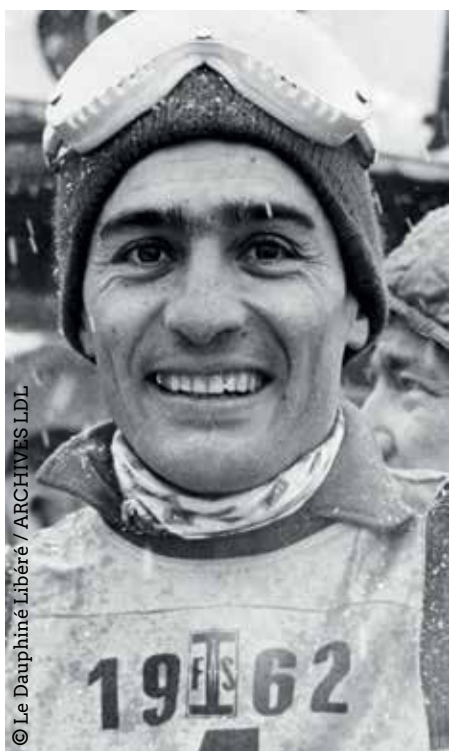


Nouveau local de Météo France au-dessus de l'Office de Tourisme

BRÈVES

HOMMAGE À CHARLES BOZON

Charles « Charlot » Bozon, l'un des plus grands skieurs de sa génération, médaille de bronze en slalom aux Jeux Olympiques de Squaw Valley en 1960 et champion du monde en 1962 à Chamonix, aurait eu 90 ans le 15 décembre 2022 ! À cette occasion, la mairie de Chamonix, en présence de membres du Club des Sports, a invité une partie de sa famille, notamment son frère René, 96 ans, pour un moment convivial et leur présenter un panneau commémoratif qui sera installé au printemps prochain à Planpraz.



© Le Dauphiné Libéré / ARCHIVES LDL

OUVERTURE DES URGENCES

Le centre de soins urgents de l'hôpital de Chamonix (509 route des Pèlerins) est ouvert tous les jours de

8h à 20h jusqu'au dimanche 26 mars 2023. Dans un contexte de reprise des activités de haute saison hivernale, les professionnels des Hôpitaux du Mont-Blanc sont mobilisés pour accueillir la population locale et touristique du territoire.

FLOCON VERT POUR LA VALLÉE DE CHAMONIX !

Pionnier dans la démarche (la Vallée de Chamonix est labellisée depuis 2013), notre territoire renouvelle sa labellisation Flocon vert en atteignant 2 flocons.

Le trophée 2022 a été remis en novembre à Hervé Villard, Vice-Président de la Communauté de Communes en charge de la Transition écologique, à l'occasion du Festival international des métiers de montagne de Chambéry.

Le Flocon Vert, développé par l'association Mountain Riders avec de nombreux partenaires, est une démarche d'amélioration continue qui engage tous les acteurs d'un même territoire dans la transition vers un développement touristique durable en montagne et évalue 20 critères (mobilités, énergies, dynamiques sociales et culturelles, économie locale, gestion durable des ressources, déchets, gouvernance...), et plus de 60 indicateurs.



Confirmation de la labellisation Flocon Vert pour la Vallée de Chamonix

GALETTE DES ROIS ET CADEAUX POUR LES RÉSIDENTS DE L'EHPAD

Les élus se sont rendus le 25 janvier 2023 à l'EHPAD de Chamonix pour présenter, au nom de la mairie, leurs meilleurs vœux aux résidents, partager avec eux une (délicieuse) galette des rois préparée par nos agents de la cuisine centrale et leur offrir un cadeau utile en cette période hivernale, une bouillotte électrique.



RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

Plusieurs réunions publiques, en présence notamment d'enseignants, ont été organisées l'automne dernier et cet hiver à destination des professionnels pour les informer du cadre d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). Occasion de présenter diagnostic et grands objectifs du futur document.

BRÈVES

FESTIVAL LIRE LES MONTAGNES

À l'occasion de la « Journée internationale de la montagne » (11 décembre), la vallée de Chamonix a proposé une programmation à la fois à la médiathèque, à la Maison de la Mémoire et du Patrimoine et à l'Espace Culturel EMC2 : récit de

l'ascension du mont Blanc à la façon de Gabriel Loppé, lectures de textes, accompagnées de moments musicaux, sur le thème « Les femmes déplacent les montagnes » et découverte en avant-première de « L'euphorie des montagnes », nouvelle exposition de la Maison de la Mémoire et du Patrimoine de Chamonix à partir du fonds André Contamine.



« Lire les montagnes » à la médiathèque

JEUX

Ces jeux sont proposés en lien avec l'exposition « **L'Euphorie des montagnes : André Contamine et l'alpinisme des années 1950-1960** » présentée à la Maison de la Mémoire et du Patrimoine Janny Couttet jusqu'au 17 septembre 2023.

MÊLÉE D'ALPINISTES LA GÉNÉRATION 1921

Retrouvez dans la grille les « prénom et nom » associés de certains alpinistes de renom qui ont fait partie de ce qu'on appelle « la génération 1921 ».



Réponses : Maurice Davaille / Philippe Cornuau / James Couttet / Gaston Rebuffat / Maurice Baquet / André Contamine / Louis Lachenal / Lionel Terray / Maurice Herzog / Jean Franco / Gilbert Robino / René Desmaison / Pierre Mazeaud / Armand Charlet

MOTS CROISÉS VOCABULAIRE D'ALPINISME

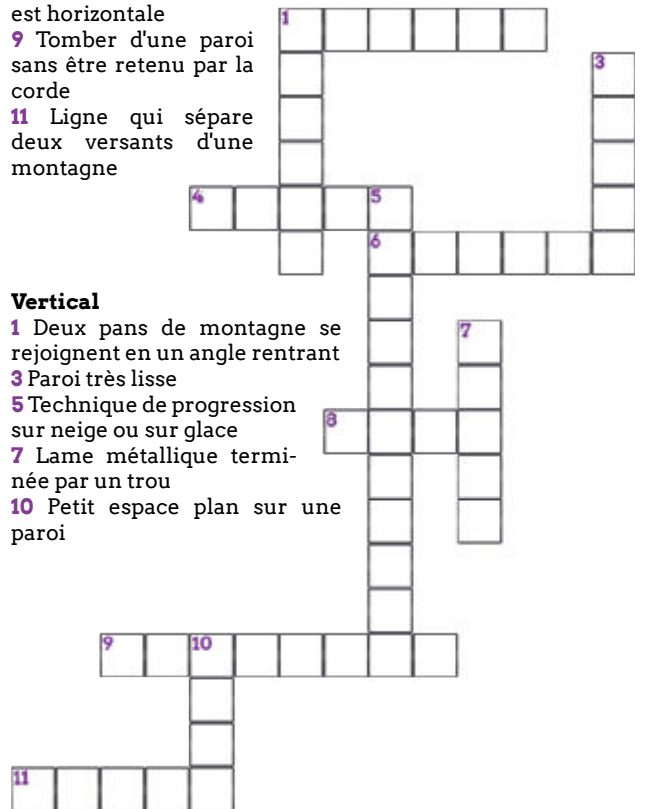
Retrouvez les mots qui correspondent aux définitions.

Horizontal

- 1 Paroi qui dépasse les 90° d'inclinaison
- 4 Morceau de glace formé par les mouvements du glacier
- 6 Espace entre le glacier et la paroi rocheuse
- 8 Passage où la roche est horizontale
- 9 Tomber d'une paroi sans être retenu par la corde
- 11 Ligne qui sépare deux versants d'une montagne

Vertical

- 1 Deux pans de montagne se rejoignent en un angle rentrant
- 3 Paroi très lisse
- 5 Technique de progression sur neige ou sur glace
- 7 Lame métallique terminée par un trou
- 10 Petit espace plan sur une paroi



Réponses : 1 H Dévers / 1 V Dièdre / 3 Dalle / 4 Sêrac / 5 Cramponnage / 6 Rimaye / 7 Piton / 8 Toit / 9 Dévisser / 10 Vire / 11 Arête

ÉTAT CIVIL

2022

NAISSANCES



PERIMONY Zian **11/10**
DEBREUX Louise **15/10**
GILLET HERPE Diane **15/10**
JUD Anaël **20/10**
CONSTANTINI Ottilie **22/10**
BADREDDINE Adam **27/10**
DA CRUZ NEVES SILVA RAMOS Naïm **28/10**

GUILLOT Côme **08/11**
DÉPERROIS BOZON Alban **19/11**
SAUNER Mathis **25/11**
BROUAYE Naomi **30/11**
EL KAFI Safa **02/12**
COUSIN Nathan **02/12**
MÁTÉFFY PAYOT Ella **04/12**
BURNET FASCIANA Thalia **16/12**
ROZAY JEANNE Albane **21/12**
SOURIA Saja **28/12**

MARIAGES



PASKO Olga & LARDEAU Patrick
22/10

WADA Kaoru & MOHANNA Mir
22/11
BOSSART Céline & ROUSSEL
Christophe **17/12**

DÉCÈS



BOUVERAT née BAYLE Annick **02/10**
ANCEY Frédéric **04/10**
SONG Thierry **07/10**
MILLON Jean **11/10**
FUGAZZA née DEOLA Maria **13/10**
MERMIN née COLLOMB Huguette
20/10
PELLOUX Reine **24/10**
SIMOND née CHAPPAZ Yvonne **24/10**
ARMETTA Germaine **31/10**
GANNAZ née DUMAZ Ginette **04/11**
CHAMEL née MÉDICICI Marie **04/11**
CLARET-TOURNIER Michelle **07/11**
MOEBS née VILMOT Huguette **12/11**
BELLIN née MOUCHET Marie-
Thérèse **13/11**
SIMOND Serge **15/11**
RAWISO née GASTOU Berthe **15/11**
TAIRRAZ Geneviève **20/11**
DECHOSAL Irénée **20/11**

HESPELLE Serge **23/11**
JONCHIER née FAUSSEMAGNE
Marguerite **25/11**
FRANCESCHETTI Christian **05/12**
GENOUD Raymond **07/12**
AYZAC Louise **07/12**
BUGHIN née NAVET Dominique **08/12**
VANTREPOTTE née BOCQUET
Monique **09/12**
EL KHATTABI Ahmed **12/12**
PELLIER MERMIN Lambert **17/12**
BAROIN Bruno **17/12**
KERIVY Jean **18/12**
GODARD Suzanne **19/12**
MIOLANE Jean **22/12**
CHELLI Tijani **26/12**
LEVASSEUR René **31/12**

2023

MORAND Guy **04/01**
FORISSIER Xavier **05/01**

ENGAGEMENT CITOYEN

Jonathan Chihi-Ravanel, 2^e adjoint en charge de la participation citoyenne, vous invite à participer au débat public !



**Vous souhaitez
connaître l'actualité
de votre ville ?**

FACEBOOK

Rejoignez la page Facebook de la mairie de Chamonix.

Faites-la connaître, partagez-la avec vos amis !

LINKEDIN

Rejoignez-nous sur LinkedIn

SITE INTERNET

Retrouvez-nous sur internet

www.chamonix.fr

NEWSLETTERS

Abonnez-vous aux newsletters

www.chamonix.fr

- Actualités
- Agenda évènementiel
- Conseil municipal
- Restauration municipale



PUBLICATION MUNICIPALE

Inscrivez-vous pour recevoir par mail les bulletins municipaux

> participation@chamonix.fr



PARTICIPATION CITOYENNE

Inscrivez-vous pour recevoir par mail les prochains projets participatifs

> participation@chamonix.fr

EXPRESSION POLITIQUE

La Tribune de la liste « Ensemble le pouvoir d'agir » Éric Fournier

POUR UNE ÉCONOMIE AU SERVICE DE NOS TRANSITIONS

La montagne comme le monde d'aujourd'hui font face à de nombreux défis auxquels nous allons devoir répondre aussi bien individuellement que collectivement. Réchauffement climatique, raréfaction des ressources, impacts sur les milieux naturels, transformation de nos modèles économiques... Face à ces bouleversements que personne ne peut nier, subsiste une réalité en devenir, celle des territoires façonnés par les femmes et hommes qui y ont grandi, construit et transmis des valeurs et richesses en écrivant son histoire, et continuent de le faire.

Toute la démagogie du monde peut bien appeler à une décroissance immédiate et rapide, à la révolution brutale des paradigmes, marteler l'urgence et brandir la fuite en avant, elle se heurte au fait suivant : dans notre vallée, le tourisme génère 1,2 Mds € de chiffre d'affaires soutenant plus de 60 % de l'emploi local, soit plus de 8 000 emplois directs et indirects. Ce qui contribue donc pour une large part à la fiscalité locale pour plus de 20 millions d'euros. Des recettes sans lesquelles nous serions tout bonnement incapables de soutenir notre politique sociale, nos investissements en faveur des transitions écologiques et énergétiques, nos équipements culturels et sportifs ou notre offre de mobilité, sans augmenter drastiquement nos impôts. Alors que fait-on quand on porte la responsabilité de peser sur des choix collectifs ? On annonce mettre la clé sous la porte en priant sa population de se reconverter ou l'on part de l'existant pour tendre progressivement vers des transitions durables, en prenant en compte la réalité humaine et les atouts d'un territoire ?

Ainsi, face à l'instrumentalisation des passions par les écologistes simplistes et populismes de tous bords qui appellent ni plus ni moins qu'à l'abandon de pans entiers d'économie territoriale sans proposer aucun modèle de substitution - qui ne peu-

vent à l'évidence se décréter ex nihilo -, nous préférons objectiver les retombées du tourisme pour en penser les évolutions climato compatibles en en régulant mieux les variations et identifier des relais de développement hors tourisme avec l'ensemble des acteurs territoriaux.

S'il est très vendeur aujourd'hui d'alarmer sur la surfréquentation touristique, les chiffres sont têtus pour peu qu'on prenne le temps de se pencher dessus : notre vallée accueille le même nombre de véhicules par an en moyenne depuis 15 ans, enregistre une érosion du nombre de journées skieurs de 5 % depuis 10 ans, et une stabilité du volume de nuitées à l'année, soit près de 8 M. Le téléphérique de l'Aiguille du Midi a transporté 100 000 personnes de moins en 2022 qu'en 2017, quand le train du Montanvers a pu transporter près de 12 000 visiteurs par jour dans les années 80 contre un record à 5 800 de nos jours. Notre taux d'occupation des lits professionnels est en moyenne de 66 % sur les cœurs de saison hiver comme été. Quant aux refuges du massif du Mont-Blanc, leur fréquentation subit une érosion depuis 8 ans. Alors quels indicateurs permettent de parler de saturation ? Pas ceux du dimensionnement de nos infrastructures. Certes nous souffrons sur certains pics de congestion de circulation et de difficultés réelles de stationnement. Nous travaillons sur ce point précis à des outils de régulation tels qu'une zone à trafic limité, parallèlement à l'amélioration de notre réseau de transport.

Ceci, nous le devons aux politiques menées par la vallée depuis de nombreuses années pour un tourisme choisi et non subi, au service d'un équilibre entre préservation du cadre de vie et de l'environnement. Nous ne créons plus d'opération d'aménagement touristique d'envergure depuis 15 ans (les fameuses UTN) et avons décidé de ne plus développer d'offre

d'hébergement qu'en remplacement de l'existant depuis 2018. L'Office de Tourisme promeut la conversion de l'excursionnisme en séjour, vise la clientèle de proximité et ne démarche plus de marchés long courrier depuis de très nombreuses années, il s'est notamment complètement désengagé des marchés asiatiques depuis 10 ans. Point de fuite en avant comme il peut être facile de le brandir tout en vivant d'un écosystème auquel contribue encore largement l'économie du ski, mais une transition progressive vers une montagne d'expériences multiples, qui se redessinent y compris à travers le tourisme scientifique et culturel que nous promovons au travers de la mise en réseaux de nos acteurs scientifiques avec la rénovation du chalet du col des Montets, le réaménagement de l'Observatoire du Mont-Blanc, la création du Chamlab, le futur Glaciorium du Montanvers ou la rénovation du Musée du Mont-Blanc.

Naturellement, parallèlement à ces efforts d'adaptation dans le temps long des filières touristiques, nous stimulons la diversification économique en visant à préserver les emplois existants dans les secteurs de l'artisanat et des services, anticiper les besoins et répondre au parcours résidentiel des entreprises. Nous favorisons notamment la mutation d'équipements aux fins de diversification des activités, à l'instar de la prochaine zone artisanale des Îles ou du projet de tiers-lieu à Servoz sur une friche en centre-village soutenus par la Communauté de communes. À cela s'ajoutent le déploiement du Très Haut Débit et l'ensemble de nos efforts pour améliorer la desserte ferroviaire de la vallée de l'Arve jusqu'à Martigny qui ne peuvent que concourir au développement d'activités économiques diversifiées. Ces transitions, qui ne sauraient être la résultante de la seule action de la collectivité, sont aussi à écrire par l'ensemble des forces vives de notre territoire.

EXPRESSION POLITIQUE

La Tribune de la liste « Chamonix S'engage »

François-Xavier Laffin

SURFRÉQUENTATION : UNE SITUATION INSUPPORTABLE

En ce début d'année, Chamonix s'engage vous présente ses meilleurs vœux pour 2023 et forme l'espoir que l'action collective évoquée dans les vœux de Monsieur le Maire « *Face aux défis de notre temps, sommes-nous capables de penser autrement, de voir l'action collective différemment ?* » se concrétise.

Comment ne pas être taquins lorsque Éric Fournier interroge dans ses vœux sur la (sa) capacité à penser autrement et espère une autre forme d'action collective que celle qu'il conduit depuis des années ! Serait-ce celle que nous tentons de valoriser depuis notre élection ? Il ne lui reste qu'à passer aux actes !

Sans revenir en détail sur l'ensemble des sujets pour lesquels nous avons proposé des alternatives ; amené des réflexions judicieuses ; suggéré des innovations courageuses ; cela fait 15 années que les sujets fondamentaux n'évoluent pas et font encore et toujours l'actualité :

- L'inadéquation des transports collectifs,
- Les difficultés de stationnement,
- Le manque de logements,
- Les investissements à contretemps,
- Les projets inachevés ou incomplets,
- Le développement incontrôlé de l'activité touristique,
- Les errements en matière de protection de l'environnement.

Les exemples qui illustrent ces constats ne manquent pas (train, bus,

parking des Praz, du Tour, révisions du PLU, glacierium, parking col des Montets, Musée Alpin, tremplin de saut, pistes cyclables, travaux du Kandahar, achat de tableau, etc.).

Pourtant, à en croire É. Fournier, qui reprend dans ses vœux les mots de l'abbé Pierre (sortis de leur contexte), « *Que ceux qui pensent que c'est impossible ne gênent pas ceux qui essaient !* », il faudrait laisser l'équipe actuelle poursuivre dans sa voie sans issue, et sans discuter svp !

Le rapport du GIEC nous invite pourtant à penser autrement en encourageant les idées de ceux qui sont vraiment à la recherche d'une action visionnaire tendant à protéger notre vallée et ses habitants, à préparer l'avenir des futures générations, à modifier nos habitudes.

Progressivement, nous prenons pourtant tous conscience que le modèle économique qui nous a été enseigné et que nous appliquons savamment depuis des décennies est un lent suicide collectif.

Il est temps d'admettre que ce modèle, combiné à l'indigence des politiques locales menées depuis des années (urbanisme, emploi, environnement, transport, logement, formation, santé...), a conduit à la surfréquentation qui nous asphyxie.

Nous formulons alors un vœu pour cette année 2023.

Que notre responsable politique cesse de trouver de fausses excuses (tunnel/crises/marché privé...) face à la situation incontrôlée à laquelle il a largement contribué depuis 1995 et qu'il trouve le courage d'annoncer publiquement que : **Chamonix ne peut accueillir qu'un nombre limité de personnes en même temps.**

Les effets de cette simple affirmation, évidente, forte, rapide et peu coûteuse précéderaient ceux des études qui s'éternisent sur la ZFE ou le péage urbain. Elle serait le point de départ de nouvelles réflexions et d'une évolution assumée vers l'exemplarité.

Il devient urgent de sonner la fin de la récréation économique toxique, qui détruit peu à peu notre patrimoine, bouleverse notre environnement, ensanglante la biodiversité, obère l'avenir de nos jeunes, agace les habitants, et vaccine les visiteurs.

Dans ce contexte, et si les mots de l'abbé Pierre devaient accompagner nos bons vœux, alors nous préférerions : « **Il ne faut pas attendre d'être parfait pour commencer quelque chose de bien.** »

Bonne année 2023 à tous.

Retrouvez Chamonix s'engage ! sur Facebook.

La Tribune de la liste « Une nouvelle voie »

Denis Ducroz

2023, LA MUSETTE OU LE PODIUM !

En tant que communauté, Chamonix se trouve face à une alternative ; vous aussi.

• On peut continuer comme certains le formulent déjà : « S'il n'y a plus de neige chez les autres, on récupèrera les derniers skieurs et on vendra notre fraîcheur lors des étés caniculaires. »

• Ou bien faire du mont Blanc un étendard et montrer qu'un reste de culture montagnarde enseigne à vivre une certaine dureté du territoire, sans se plaindre des aléas difficiles.

Nous pouvons nous montrer dignes d'habiter la montagne que nous défendons, la planète que nous

avons abîmée, et capables de supporter ce qu'il nous en coûtera. Le VTT électrique pour acheter du fromage de chèvre, ça ne suffira pas. Le yoyo jusqu'à 3800, même à coups d'électricité décarbonée, ça finira un jour. Le terrain de jeu luxueux pour maintenir le standing, c'est l'exclusion programmée pour beaucoup d'entre nous.

Ici comme ailleurs, le défi consiste à renoncer sans panique au « toujours plus tant que ça rapporte ». Ici moins qu'ailleurs, comment pourrait-on cultiver l'exploit et mollir devant l'effort ?

La mairie a organisé, pour les élus et le personnel communal, une information collective sur le réchauffement climatique lié à nos comportements personnels. Deux choses nous ont sidérés : notre effarante ignorance malgré trente années d'avertissement du GIEC et nos contradictions secrètes si confortables. Pour Chamonix vous pouvez encore décider : entre aveuglement replet et citoyenneté responsable, l'avenir est à imaginer. Faites-vous entendre.

Bonne année.

PORTRAIT



FRANÇOIS BRUNERO Conciliateur de justice

François Brunero, 65 ans, ingénieur, cadre supérieur encore en activité dans une importante société de fourniture d'énergie, est un homme heureux. Parce qu'il s'estime privilégié et chanceux - bonne santé, famille aimante, vie professionnelle sans heurts -, il a décidé de consacrer bénévolement une partie de son temps à aider les autres à résoudre leurs conflits en devenant conciliateur de justice. « C'est en lisant une annonce dans ce bulletin municipal, il y a presque 3 ans, que j'en ai eu l'idée » révèle François Brunero.

La conciliation a pour objectif de trouver une solution amiable pour régler un différend entre parties avant une éventuelle sollicitation d'un tribunal. Elle ne concerne que les litiges en matière civile et est obligatoire pour ceux de moins de 5000 euros. Les conflits concernés sont principalement les troubles du voisinage, les relations entre bailleurs et locataires, entre employeurs et salariés... sachant que le conciliateur n'est pas compétent en matière d'affaires familiales ou de conflits avec l'administration. Concrètement, « l'objectif est d'éviter d'aller au tribunal, de perdre du temps et de l'argent et accessoirement d'en faire perdre au contribuable » avance François Brunero.

Le conciliateur, auxiliaire de justice assermenté, nommé par le président de la Cour d'appel est saisi directement par des conciliables (90% des cas), plus rarement par le tribunal. La gendarmerie peut également être amenée à lui adresser



François Brunero - Conciliateur de justice
07 56 88 74 61 / francois.brunero@conciliateurdejustice.fr

des dossiers. François Brunero reçoit les plaignants, recueille leurs identités, les aide à formaliser leur problème en s'assurant qu'un véritable litige est constitué afin de démêler le factuel du ressenti. Ce qui n'est pas toujours simple. Il sollicite ensuite le défendeur afin de préserver un équilibre dans l'écoute qui est nécessaire afin de donner une vraie équité dans le traitement.

« Je prends ma casquette du Ministère de la justice pour le persuader de faire une conciliation. Mon travail est de faire en sorte que les gens se parlent. S'il refuse le dialogue, j'établis un constat de carence. S'il accepte, j'organise la conciliation. Dans ce cadre, je leur laisse quelques minutes chacun pour poser leur vision du problème. Je suis là pour faciliter l'accouchement d'une solution, mais il appartient aux parties de trouver un accord qui devra se dessiner dans le cadre de cette rencontre. Je ne suis ni juge, ni policier. Je ne suis pas là pour dire le droit. L'un dit blanc, l'autre noir. À eux de trouver la voie d'un accord entre les positions, s'entendre sur un gris, un gris acceptable. La décision est prise et actée en séance pour éviter les discussions sans fin. » Si les parties ne s'entendent pas, le conciliateur rédige un constat de désaccord. Qu'il s'agisse d'un constat de carence ou de désaccord, le plaignant pourra s'en prévaloir afin de poursuivre le cas échéant sa démarche auprès du Tribunal compétent. Si la conciliation réussit, un constat d'accord est signé par les parties et le conciliateur. Il sera alors envoyé au greffe du tribunal.

François Brunero traite une cinquantaine de dossiers par an et reçoit à chaque permanence mensuelle entre 5 et 10 personnes. Un tiers sont des demandes de renseignements, de conseils... Les autres sujets faisant l'objet d'une conciliation concernent beaucoup de litiges entre voisins pour des questions de nuisances sonores ou visuelles, des contestations de limites de propriété. Plusieurs dossiers sont liés à des problèmes de succession, aussi à des conflits entre propriétaires et locataires (loyer, état des lieux...) ou encore entre employeurs et salariés (licenciement).

Beaucoup de situations sont délicates. Derrière une histoire futile de haie mal placée ou de prêt d'objet non rendu, il y a parfois des décennies de conflits, où se croisent malentendus et inimitiés tenaces. Il est aussi difficile d'intervenir dans une relation dégradée depuis 30 ans ou un interminable conflit de voisinage. « Certains me font le catalogue. Je les aide à identifier le véritable problème, objet de la conciliation ; problème... auquel on va tout faire pour trouver une solution ».

François Brunero, par ses indéniables qualités humaines d'écoute, de compréhension, d'empathie parvient à mettre autour de la table des personnes qui ne se parlaient plus et leur demande de s'écouter. Une vingtaine de cas sur 50 aboutissent à une conciliation réussie. Un résultat très honorable qui justifie qu'on continue à s'investir pleinement dans cette justice d'hyper proximité.